



ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JEAN DE LA BRUYÈRE

❖ Son but

L'association sportive doit permettre au plus grand nombre d'élèves d'accéder à une pratique sportive régulière. Elle est le prolongement de l'enseignement obligatoire d'EPS et elle est ouverte à toutes et à tous. Elle permet aussi de former des jeunes officiels (formations des jeunes arbitres, juges, jeunes organisateurs).

❖ Son fonctionnement

L'association sportive du collège est une association qui s'intègre dans l'organisation du district TOURS NORD EST comprenant 6 collèges.

Les licenciés disputent des rencontres avec les autres établissements sous forme de championnat dans des activités collectives et individuelles.

Elle est encadrée par tous les professeurs d'EPS du collège et fonctionne le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 environ (variables si déplacements). Les horaires en cas de déplacements sont précisés aux élèves par un affichage à l'intérieur et l'extérieur de l'établissement,

Les élèves sont transportés par car lors des compétitions : départ et retour devant le collège.

L'appel des élèves est fait le mercredi mais aucune absence n'est envoyée aux responsables par la vie scolaire car l'AS est une activité facultative,

Les élèves sont toujours sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS ou d'un adulte de l'établissement ou du district de Tours Nord-Est lors des déplacements ou des rencontres.

❖ Inscription

L'élève désirant participer à l'Association Sportive doit fournir les pièces suivantes pour l'obtention de sa licence :

- Une autorisation parentale.
- Une cotisation de 20€ (valable toute l'année et pour toutes les activités sportives).
- **La prise de licence est obligatoire pour les élèves de la section sportive scolaire handball et de l'option athlétisme, les compétitions étant organisées par l'UNSS (Union National du Sport Scolaire).**

❖ Programme

Activités proposées (toutes les activités ne sont pas obligatoires)

Futsal	Basket-ball
Cross départemental	Ultimate
Handball	Raid Nature (fin d'année)
Handball sur herbe	Volley-ball sur herbe
Badminton	Activités de plein air (sortie de fin d'année)
Athlétisme (courses, sauts, lancers, vitesse/relais)	

❖ Les informations concernant l'AS

Toutes les informations sont disponibles auprès des professeurs d'EPS et sur le site internet de l'établissement (articles, résultats, photos).

Adresse : <http://clg-la-bruyere-tours.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE Collège Jean de La Bruyère TOURS

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) :

.....
Autorise mon enfant (Nom Prénom) :

Né(e) le.....

- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
- À emprunter les transports mis en place.
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, cross du collège, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook.

- L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.

- J'ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » sauf pour les activités suivantes (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), spéléologie.

- J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical.

- J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS sur le portail dédié (OPUSS) à renseigner les informations personnelles : Nom, Prénom, Sexe, Mail, Tél, Handicap...

- J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS et des garanties complémentaires IA Sport + qui peuvent être proposées.

❖ Cotisation à l'année

- 20 euros (chèque à l'ordre de l'association sportive du collège).

❖ Signature du responsable :